

2025/0184**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES****EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un juillet, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 10 - Votants : 10

Etaient présents : MM. BADIDI. SEGUIN. COQUELET. PETIT. WERY. RAVIDAT et ASCONE.

Mmes MERCIER. PREVOST. WAUCHER

Absents : Mmes CAFFIAU. DELBRUYERE. BOURAINE. DELPLANQUE-GABET. MALINGRE et MM. CHRETIEN. CHATELAIN. JOSSET et CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : DELIBERATION EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES – FINANCEMENT AMENAGEMENTS DES ESPACES EXTERIEURS DU SITE DU CARDE JUSQU'A LA RUE DE LA GOULETTE PHASE 1.

La commune souhaiterait contracter un emprunt d'un montant de 800 000,00 euros auprès de la Banque des Territoires pour financer les travaux d'aménagements des espaces extérieurs du site du Cardé jusqu'à la rue de la Goulette (Phase 1).

Ligne de prêt 1 :

- Ligne du Prêt : PRUAM – PRU PV
- Montant : 800 000,00 euros
- Durée de la phase de la phase de préfinancement : sans
- Durée d'amortissement : 25 ans
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Index : livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60%
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
- Profil d'amortissement : prioritaire
- Typologie Gissler : 1A

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 2 abstentions,

Autorise le Maire à souscrire la ligne de prêt auprès de la banque des territoires aux conditions énumérées ci-dessus dans le but de financer une partie des travaux des aménagements des espaces extérieurs du site du Cardé jusqu'à la rue de la Goulette (Phase 1) pour un montant total de 800 000,00 euros.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 24 JUIL. 2025

Le Maire,

